

## Jean-Louis Touraine va publier une tribune de désinformation pro-euthanasie

Article rédigé par *Jean-Louis Touraine*, le 11 janvier 2018

source[Salon Beige]Jean-Louis Touraine, député LREM du Rhône et Vice-président de la commission des affaires sociales, **fait actuellement tourner une tribune en faveur de l'euthanasie**, intitulée "*Pour une liberté républicaine*"

Jean-Louis Touraine, député LREM du Rhône et Vice-président de la commission des affaires sociales, **fait actuellement tourner une tribune en faveur de l'euthanasie**, intitulée "*Pour une liberté républicaine : le choix de sa fin de vie*", afin de la faire signer par un certain nombre de parlementaires, pour la publier la semaine prochaine, en vue d'influencer le débat sur la loi bioéthique. Nous nous la sommes procurée. Il y écrit :

"« On ne meurt pas bien en France ». Aujourd'hui, l'offre de soins palliatifs ne satisfait pas à la multiplicité des situations individuelles et des souffrances des personnes en fin de vie. Des souffrances accentuées par l'impossibilité pour chacun de « choisir sa fin de vie »."

*Ce que ne précise pas la tribune* : **seulement 50% des personnes nécessitant des soins palliatifs à l'hôpital en bénéficient intégralement**. Les soins palliatifs mériteraient donc d'être développés. Or, depuis 2012, le budget dédié au plan national de développement des soins palliatifs s'est élevé à zéro (contre 230M€ le quinquennat précédent).

"Si quelques progrès ont été enregistrés, force est de constater que la loi Claeys-Leonetti n'a pas permis d'introduire d'innovations significatives. Il s'est essentiellement agi de transcrire dans la loi ce qui était déjà acquis par voie réglementaire. Le problème actuel est qu'il manque – et c'est crucial ! – une liberté, un droit au choix."

*Ce que ne précise pas la tribune* : Si certains veulent avoir le droit d'être tués, **alors la loi doit obliger des médecins à tuer...**

"Attendre une évaluation des textes législatifs antérieurs avant de créer un nouveau droit aux malades en fin de vie aurait-il dès lors un sens ? Non ! Quand une lacune est identifiée, elle doit être comblée sans délai. D'ailleurs, les Français apportent trois preuves de leur désir impatient de l'introduction de ce progrès humaniste."

Dans un très récent sondage, réalisé par IFOP pour La Croix et le Forum européen de bioéthique, 89% des Français considèrent important de légaliser l'euthanasie et/ou le suicide assisté. Seules 11% des personnes interrogées se satisfont de la législation actuelle. En ce domaine, comme généralement dans les diverses questions de bioéthique, nos concitoyens sont plus avancés et plus en phase avec le progrès que certains responsables, qui apparaissent plus conservateurs ou frileux."

*Ce que ne précise pas la tribune* : s'appuyer sur ce sondage IFOP, [dont on a déjà vu qu'il était biaisé](#), est un peu léger. En quoi les personnes interrogées seraient favorables à l'euthanasie ? Parce qu'on leur a proposé cette solution (finale) ou la mort dans d'horribles souffrances ([comme dans ce sondage orienté de l'ADMD](#)) ? Mais qui veut souffrir ? A-t-on demandé et expliqué aux Français ce que sont les soins palliatifs ? Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale, **visant à soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi à prendre en compte la souffrance psychologique, sociale ou spirituelle du patient et de ses proches.**

"De nombreux Français en phase avancée d'une maladie incurable vont également chercher – et obtenir – la délivrance dans l'un ou l'autre des pays ayant déjà légiféré sur cette possibilité (Belgique, Suisse, Pays-Bas, Luxembourg, Canada, plusieurs Etats américains, etc.)"

*Ce que ne précise pas la tribune* : au sein des Etats ayant légalisé l'euthanasie, **on constate une dérive systématique** :

- En [Belgique](#), on a désormais l'"interruption volontaire de vie sans demande du patient". La Commission de contrôle n'a, après délibération, rien trouvé à redire.
- Des euthanasies sont pratiquées de plus en plus en cas de souffrances psychiques difficiles à mesurer, liées à la dépression, à Alzheimer... et non pas à la fin de vie.
- L'euthanasie des enfants se répand : aux Pays-Bas à partir de 12 ans (loi 2001), en Belgique sans limite d'âge (loi mars 2014)
- Le parlement hollandais subit maintenant des pressions pour élargir l'accès à l'euthanasie aux personnes invoquant la « fatigue de vivre ».

"Un malade en fin de vie, dans une « impasse thérapeutique », peut obtenir une aide active à mourir dans les hôpitaux français. Il faut pour cela connaître un médecin compatissant et courageux, ce qui crée des inégalités entre nos concitoyens. D'après l'INED, entre 2000 et 4000 personnes en phase terminale reçoivent cette aide chaque année dans notre pays. Reconnaissons que ces fins de vie organisées en catimini, du fait de l'absence d'encadrement légal, exposent à toutes les dérives, telles que des décisions par une équipe soignante sans sollicitation de l'avis du malade. A l'opposé, des malades implorent ce soulagement mais ne sont pas entendus. Il est des personnes qui, en raison de convictions personnelles, refusent pour elles-mêmes tout recours à l'aide à mourir. Cela est très respectable. Comme aussi doit être respectée la « clause de conscience » de certains médecins désirant se soustraire à cette activité, laissant ainsi un de leurs confrères opérer à leur place. Pour d'autres personnes et d'autres professionnels soignants, le choix souverain du malade, son désir de maîtriser son destin s'imposent. Ce choix est tout autant respectable et l'exercice de ce droit n'enlève rien à personne. C'est le type même de la liberté personnelle qui ne déborde pas sur la liberté d'autrui. Il n'est plus raisonnable d'attendre davantage, d'observer sans réagir les souffrances physiques et psychiques de nombre de ces Français, de compter les affaires judiciaires qui se multiplient mais n'aboutissent à rien, car on ne peut pas condamner la compassion et la solidarité. Anne Bert clame : « Il me reste une ultime liberté : celle de choisir la façon dont je vais mourir ». Elle a raison ! Elle a également raison d'affirmer que sa « liberté ne s'arrête pas à la porte de l'hôpital ». Elle, comme les autres malades qui lui ressemblent, réclame la correction urgente de la loi française, perçue comme incomplète et non satisfaisante, voire liberticide et inégalitaire. Le choix de la personne doit pouvoir être respecté, quand il est libre, éclairé, soumis à nulle contrainte ou dépression, exprimé de façon réitérée, et que des médecins ont confirmé l'impasse thérapeutique."

*Ce que ne précise pas la tribune* : **Le respect de la personne, de son choix libre, éclairé, soumis à nulle contrainte ou dépression, exprimé de façon réitérée, est un pieux mensonge, comme nous l'avons vu plus haut.** Jean-Luc Roméro, président de l'ADMD, [l'avait avoué](#) à propos du Pacs, qui ne devait pas aboutir à la dénaturation du mariage, qui ne devait pas aboutir à la fabrication d'enfants pour les LGBT, par PMA ni

par GPA... Ces gens passent leur temps à mentir pour arriver à leurs fins. Outre les dérives que nous avons cité plus haut, on constate également dans les Etats qui ont légalisé l'euthanasie, que la liberté des patients et des médecins s'amenuise :

- Au Canada, une infirmière [a été contrainte à la démission](#) dans l'Ontario pour la simple raison qu'elle refuse toute participation à l'euthanasie, devenue légale dans le pays l'an dernier.
- Des assurances santé dans l'Etat du Nevada, où le suicide assisté est légal, [ont récemment refusé des traitements onéreux](#) et nécessaires à la survie de leurs clients, proposant de les aider plutôt à mettre fin à leurs jours.

"Il en va aujourd'hui de cette question comme il en allait de l'IVG au début des années 1970 : des femmes y recouraient en sollicitant les services de la Suisse ou de la Grande-Bretagne, tandis que d'autres trouvaient des médecins complaisants en France. Malheureusement, celles qui n'avaient pas accès à ces solutions étaient contraintes de faire appel à des « faiseuses d'anges » et s'exposaient alors à des risques considérables. Les décès de jeunes femmes se comptaient par centaines. Il était temps, en 1975, de sortir de l'hypocrisie des avortements clandestins et d'offrir aux femmes la possibilité de disposer librement de leur corps. De même, il est temps maintenant de sortir de l'hypocrisie qui prive certains d'une aide souhaitée et qui impose à tous une agonie pénible. Il convient de donner aux malades en fin de vie la libre disposition de leur corps et, c'est essentiel, de leur destin."

*Ce que ne précise pas la tribune : le rapprochement avec l'avortement est intéressant, au regard de ce que la tribune dit plus haut sur la liberté des médecins et le choix éclairé des patients.* L'avortement est aujourd'hui un tabou qui ne peut plus être discuté dans notre société. Les infirmières ne peuvent pas s'y opposer, elles n'ont pas de clause de conscience et les femmes en détresse sont bien souvent poussées à avorter. Comment croire qu'une personne en détresse, par définition en situation de fragilité, pourra poser un acte libre et éclairé, soumis à nulle contrainte ? Elle sera bien au contraire soumise aux désirs de son entourage et/ou du corps médical...

Par ailleurs **ce rapprochement avec l'avortement permet de considérer que les gardes-fous évoqués sur l'euthanasie sont des foutaises.** L'avortement, légalisé pour des cas extrêmes, des femmes violées, etc., représente aujourd'hui un enfant sur 5. Plus de 200 000 bébés sont avortés chaque année, tous les gardes-fous sont tombés les uns après les autres et ce sont les opposants à l'avortement qui sont poursuivis devant les tribunaux. En effectuant ce rapprochement, le député Touraine indique donc que, **comme l'avortement, l'euthanasie deviendra massive.**

"C'est pourquoi, nous, députés issus d'horizons différents, proposons de légiférer en ce sens au cours de l'année 2018."

*Ce que ne précise pas la tribune : [le 29 novembre](#), la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a chargé Jean-Louis Touraine d'une **mission sur le prélèvement d'organes**. Il devra « comprendre pourquoi le taux de refus varie selon les régions » et identifier les « circonstances dans lesquelles se produisent ces refus ». Les refus sont de 43 % en Ile-de-France contre 22 % dans les Pays de la Loire. Depuis le 1er janvier 2017 la possibilité pour la famille d'un défunt de s'opposer à un prélèvement d'organes a été considérablement réduite. Or 60% des refus venaient de la famille. **Jean-Louis Touraine (franc-maçon militant de la culture de mort, qui vient de déposer une nouvelle proposition de loi d'euthanasie), est professeur de médecine au département de transplantation de l'université Claude-Bernard de Lyon, et président de l'association France Transplant... De là à voir un lien entre euthanasie forcée et prélèvement d'organes...***